

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 14
De votants : 14

Date de convocation : 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MAS Maurice, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc. MARCENAC Cédric

Etaient absents :

M. MAZARD Daniel

Secrétaire de séance : Yoann PLANTECOSTE

ORDRE DU JOUR

- 1/ Intervention de Monsieur Nouhaud Sébastien, Kinésithérapeute
- 2/ Compte rendu des travaux de la voirie communale
- 3/ Compte rendu des derniers conseils communautaires
- 4/ Questions diverses

I/ INTERVENTION DE M. NOUHAUD

Monsieur Nouhaud informe le conseil municipal qu'après avoir pratiqué son activité de kinésithérapie pendant environ 15 ans à Cassaniouze, il a décidé de partir s'installer à Puycapel-Calvinet dans de nouveaux locaux actuellement en construction, qui seront mis à sa disposition par la maison de santé privée de Mme le docteur Marre à partir du printemps 2022.

Il remercie la commune de Cassaniouze de lui avoir permis d'utiliser les locaux du presbytère depuis 2007 pour un loyer très modique (150 €/mois) et d'avoir tout au long de ces années effectué les investissements nécessaires aux besoins de son activité.

Sollicité par Calvinet, depuis de très nombreuses années, il reculait sa décision par reconnaissance au vu des avantages consentis par Cassaniouze.

Son souhait maintenant est de pérenniser l'offre de soins de kinésithérapie sur le territoire avec plusieurs de ses collaborateurs. C'est à ce titre qu'il possède actuellement 4 cabinets : Maurs qui est sa structure principale, Bagnac (qui ferme prochainement suite à un départ en retraite), Cassaniouze bientôt remplacé par Puycapel et Saint-Mamet.

Monsieur le Maire fait part fermement de sa déception au vu des avantages financiers consentis au cours de ce partenariat de 15 ans et souligne que la fermeture du cabinet de M. Nouhaud entraînera des conséquences négatives tant commerciales que pour l'animation du bourg.

Plusieurs conseillers municipaux font part de leur déception sur le départ du cabinet du Kinésithérapeute.

Une réflexion va être étudiée pour ce local pour une nouvelle activité.

II/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU RD601

Les travaux effectués par les services du département sur la RD 601 sont terminés, notamment ceux concernant la réfection des 100 premiers mètres de la route de Maurs (RD 25) grâce à l'intervention du député, M. Vincent DESCOEUR. A noter que cette réfection se fait sans coût supplémentaire pour l'enrobé.

III/ VOIRIE COMMUNALE 2021

Les travaux de la voirie communale ont été réalisés fin septembre

- la côte de la Viale
 - le chemin du Cazaloux
 - la voie de l'esquille : les travaux ont été effectués pour un coût de **10 864 € TTC** dont la charge se décompose ainsi : Département → 3 500 €, Cassaniouze → 3 000 €, Communauté de Communes : 2 000 €, Propriétaire : le solde de 1809,00 Euros HT (la TVA étant récupérée en partie par la commune dans le cadre du FCTVA de 2022)
- Ce chemin fait l'objet d'une demande de classement nécessaire pour permettre de l'intégrer à la voirie communale.

- Le lotissement de bel air a été réalisé en enrobé

Total de l'ensemble des travaux pour un montant de 95 073.05 € TTC

Une demande de balises "céder le passage" dédiées aux **carrefours de la Viale et de la Sole** est formulée par le conseil municipal

IV/ COMPTE RENDU DES DERNIERS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

La diminution de l'enveloppe du **Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** dédiée à la Communauté de Communes devait par ricochet impacter sa répartition aux communes. Après débat en conseil communautaire, l'option d'une nouvelle répartition a été rejetée par de nombreux maires de la communauté. A ce titre Monsieur le Maire a fait valoir la décision défavorable prise sur ce sujet par le conseil municipal en date du 9 septembre 2021.

V/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Quelques précisions de Monsieur le Maire :

- Le préfet du Cantal met à l'étude la problématique des ordures ménagères dont pour rappel le coût de transport annuel à Montech (Tarn et Garonne) est de 780 000 €.
- Les subventions européennes relatives à l'aménagement du bord du Lot ont d'ores et déjà été allouées à la communauté de commune et la finalisation des dossiers correspondants est en cours.
- L'atlas des crues centenaires et des prévisions s'y rapportant est également en cours de réalisation. Une réunion de présentation de l'étude des crues a été présentée en mairie.

b) Urbanisme

M. Boulanger indique que dans le cadre de l'urbanisme, la dématérialisation des permis de construire sera effective au 1^{er} janvier 2022. Toutefois la décision finale du permis relève toujours des attributions du Maire.

c) Don du terrain de Madame BLANC

Un terrain d'environ 50 m² au carrefour du chemin de la maladie a été donné à la commune par Madame BLANC Sophie.

Il est prévu de réinstaller l'ancien abri-bus sur ce terrain en vue d'accueillir toute la cartographie et informations portant sur les 45 km de chemins de randonnée VTT ou pédestres.

- d)** Suite à la réfection de ravalement d'une maison le déplacement d'un candélabre dans la "rue vieille" est nécessaire. Son financement d'un montant global de 1480 € sera assuré à hauteur de 50 % par le syndicat d'énergie et le solde de 740 € par la commune.

e) La **maison situé 4 place Ste Croix (Mme Mas)** est mise en vente par les domaines avec droit de préemption par la commune. Les propositions doivent parvenir aux domaines avant le 5 novembre 2021. Si la commune peut acquérir ce bâtiment, elle a pour projet d'y établir un lieu d'hébergement dédié notamment aux marcheurs du GR 465 qui actuellement se trouvent sans solution en arrivant à Cassaniouze. Afin de faire une proposition conforme au marché il est demandé à un notaire de réaliser une évaluation. Mr BOULANGER est chargé de prendre contact avec un notaire pour réaliser cette estimation.

f) **Une délibération** est prise concernant **l'atlas communal des réseaux**.

g) la demande faite au titre des **amendes de police** pour St Projet a été rejetée.

h) Prévision de réfection de la **salle polyvalente** et du local associatif en 2022 : Plusieurs utilisateurs de la salle du haut de la salle polyvalente ont attiré l'attention du conseil sur l'état déplorable de cette salle. Il est décidé de prévoir une réunion sur place pour envisager une révision complète de ce local. Dès que cette révision sera décidée des devis seront demandés aux entreprises et une demande de subvention (DETR) pourra être déposée.

i) Le conseil décide de procéder au changement de porte principale de la mairie devra être réalisée en aluminium même si le coût est supérieur au PVC. Plusieurs devis sont demandés aux entreprises.

j) **Le circuit de la ronde de la châtaigneraie** a été modifié. M. Le Maire précise qu'à cette occasion, un maximum de bénévoles devra être mobilisé le samedi 6 novembre non seulement sur le tracé du circuit mais aussi pour la préparation des collations.

k) **Les deux pylônes** du mont et du prat sont en cours de construction par l'opérateur FREE les branchements électriques seront réalisés avant la mise en service en 2022

L'Etat vient d'accorder un troisième relais pour le village de Saint-Projet sa réalisation sera faite dans le courant de l'année 2022

l) Conseil d'école

Mme Nadine CASTANIER fait au conseil un compte rendu du conseil de l'école :

- Mme Colette Canonne a été nommée **déleguée départementale de l'Education Nationale (DDEN)**. Elle a un rôle de médiatrice et effectue des vérifications sur le fonctionnement de l'école.
- L'aide aux devoirs nécessite des bénévoles
- Les projets de l'école ont été présentés

- Monsieur le Maire précise que 22 élèves sont actuellement scolarisés et que très probablement 25 élèves seront à la rentrée du Toussaint.

m) La commune a été sollicitée par :

- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) qui souhaite que les lézards ocellé fassent l'objet d'une protection particulière. Des fonds peuvent être obtenus pour réaliser cette protection particulièrement sur des murets de Saint-Projet.
- Monsieur BOULANGER signale également que l'association du conservatoire des milieux naturels d'auvergne acquiert diverses parcelles Privées de terrain au « Sarrou » pour une superficie de 22 ha et qu'il lui semble opportun d'être vigilant sur ce type d'acquisition.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 24 heures.

LE MAIRE



Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE

Yoann PLANTECOSTE

LES MEMBRES